



---

# *Avis d'audience*

---

19 novembre 2014

Réf. 2015-H-100

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience le 16 janvier 2015 ou avant, afin de déterminer si elle modifiera, de son propre chef, les permis visant les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les installations nucléaires de catégorie II pour y inclure des exigences relatives aux garanties financières pour les activités autorisées.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) en 2000, la Commission exige que toutes les grandes installations nucléaires du Canada, y compris les centrales nucléaires, les mines et les usines de concentration d'uranium, les réacteurs de recherche et les grandes installations de gestion des déchets, fournissent des garanties financières. En 2011, elle a publié le document de travail DIS-11-01, *Mise en œuvre de garanties financières pour les titulaires de permis*, qui précise qu'à partir de cette date, tous les autres titulaires de permis doivent également avoir des garanties financières qu'elle juge acceptables. Lors de la réunion de la Commission du 21 août 2014, le personnel de la CCSN a donné un exposé technique visant à expliquer le programme de garanties financières proposé pour les permis de la CCSN visant les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les installations nucléaires de catégorie II. La Commission est d'accord avec les principes et la structure des garanties financières proposées, mais elle souhaite offrir aux titulaires de permis qui pourraient être touchés la possibilité d'être entendu avant de rendre une décision définitive.

La Commission examinera les modifications à huis clos à l'aide du mémoire du personnel de la CCSN, des transcriptions et du procès-verbal de sa réunion du 21 août 2014 ainsi que des mémoires des titulaires de permis et d'autres parties intéressées. Les changements demandés ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sûreté ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique.

Les titulaires de permis qui pourraient être touchés et les autres personnes intéressées sont invités à commenter par écrit les modifications proposées. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le 5 janvier 2015, en ligne, à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fra/the-commission/intervention/index.cfm>, ou par courrier à l'adresse postale ci-dessous. Les demandes doivent inclure les renseignements suivants aux termes des *Règles de procédures de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire des commentaires
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, sont essentiels pour lier le mémoire à son auteur. Veuillez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Une fois que la Commission aura délibéré et rendu une décision dans ce dossier, le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Il est possible d'obtenir un exemplaire de la [présentation](#) et du [mémoire](#) du personnel de la CCSN, des [transcriptions](#) et du [procès-verbal](#) de la réunion de la Commission du 21 août 2014 en ligne ou sur demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous :

a/s Julie Bouchard

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, sur Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsc-ccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsc-ccsn.gc.ca)

Pour obtenir de l'information sur les exigences relatives aux garanties financières proposées, communiquez avec le personnel de la CCSN :

a/s André Régimbald

Direction de la réglementation des substances nucléaires

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, sur Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 613-993-7699 ou 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsc-ccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsc-ccsn.gc.ca)